

Règlement Finale Nationale SHF 2020

Concours de Saut d'Obstacles

Avec rectificatifs applicables au 1^{er} janvier 2020

Avec rectificatifs applicables au 18/05/2020

Avec rectificatifs applicables au 22/07/2020

Avec rectificatifs applicables au 19/08/2020

Avec rectificatifs applicables au 16/09/2020



1 CYCLE CLASSIQUE CSO

Pour participer aux épreuves de la finale Cycle classique jeunes chevaux, les cavaliers doivent être adhérents à la SHF pour l'année en cours. (Cf Règlement général – Art 36)

1.1 Finale Nationale des 4 ans

1.1.1 **Finale Nationale des chevaux enregistrés dans les studbooks SF, AA et CSAN**

1.1.1.1 Qualification

Pour être admis à la Finale Nationale le jeune cheval doit, à la veille des épreuves :

- avoir participé à un maximum de **16** épreuves officielles, en Cycles d'élevage exclusivement (Cycle Classique ou Cycle Libre), sous réserve :
 - en Saut d'obstacles, d'avoir participé à un maximum de **10** épreuves du Cycle Classique 4 ans Qualification, **épreuves de CIR inclus**
- **avoir participé au 1^{er} temps de l'épreuve de présentation du C.I.R.,**
- **être classé dans les 430 premiers du classement TOP 100** au 11 septembre publié sur le site www.shf.eu

Les étalons approuvés qui seraient classés au-delà du rang de qualification indiqué sont qualifiés d'office s'ils répondent aux conditions de qualification indiquées ci-dessous dans les statuts dérogatoires

En cas d'ex-aequo voici les règles qui seront appliquées :

1. Départage des ex aequo selon le taux de sans-faute réalisé sur l'année en CSO Cycle classique Qualification
Exemple : un cheval avec 8 sans faute sur 9 tours courus (88.90%) sera mieux classé qu'un cheval avec le même nombre de points mais avec 7 sans faute sur 8 (87.5%)
2. Départage des chevaux qui seraient encore ex aequo selon le nombre de sans-faute réalisés sur l'année en CSO Cycle classique Qualification

La SHF se réserve le droit d'augmenter le nombre de chevaux qualifiés pour les Finales Nationales de CSO Cycle Classique en fonction du nombre de chevaux engagés, et ce jusqu'à la date de clôture de rattrapage.

Statuts dérogatoires :

- Statut dérogatoire accordé aux chevaux ayant été primés sur des épreuves Style Hunter pour la qualification aux Finales de Saut d'Obstacles :

Des points fictifs qualificatifs pour les Finales de CSO sont attribués comme suit :

- les 1ères primes de Hunter correspondent à des points fictifs attribués à un sans-faute CSO Cycle classique
- les 2èmes primes de Hunter correspondent à 50% des points fictifs attribués à un sans-faute CSO Cycle classique

- Statut dérogatoire accordé aux chevaux ayant été primés sur des épreuves Modèles et Allures 3 ans allures et saut montés pour la qualification aux Finales de Saut d'Obstacles à 4 ans :
Les 50% premiers poulains de chaque concours régional de 3 ans montés se verront allouer automatiquement un total de 10 points pour la qualification à la Finale nationale correspondant à 15% du montant de la barre de qualification
- Statut dérogatoire accordé aux mâles de 4 ans ayant été approuvés à la monte dans les stud-books SF-AA-CSAN (participation au testage à 3 ans pour les mâles approuvés dans le studbook Selle Français) :
Pour être admis à la Finale Nationale le jeune cheval doit, à la veille des épreuves, avoir participé à au moins 4 parcours sur le circuit régional (Formation 1, 4 ans Qualification, CIR) et aux 2 épreuves d'un CIR ainsi qu'au 1^{er} temps de l'épreuve de Présentation : l'épreuve de modèle.
- Statut dérogatoire accordé aux chevaux inscrits à titre initial ou à titre rétroactif aux Stud-book Selle Français ou Anglo-Arabe en cours de saison et ayant participé à des épreuves du Cycle Classique ASB :
Les points acquis dans ces épreuves ASB seront convertis en points fictifs SF/AA en se basant sur le montant du point distribué dans l'épreuve SF/AA correspondante du même concours.

1.1.1.2 Déroulement

➤ Epreuve d'aptitude au Saut d'obstacles

- a) Epreuve « qualificative » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn.

Tous les chevaux sans-pénalités et au minimum 50% des partants, à l'issue de l'épreuve qualificative et ayant participé au 1^{er} temps de l'épreuve de présentation sont qualifiés à l'épreuve « Finale ». Lors de la Finale Nationale les jeunes chevaux participent au 1^{er} temps de l'épreuve de présentation du Championnat des chevaux de 4 ans (jugement du modèle), réservé aux chevaux enregistrés dans les studbooks SF/AA/CSAN. Les chevaux non qualifiés dans l'épreuve « Finale » sont qualifiés dans l'épreuve dite « Petite Finale ».

- b) Epreuve « Finale » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn.
L'ordre de passage est l'ordre inverse du classement provisoire.

- c) Epreuve « Petite Finale » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn.
L'ordre de passage est l'ordre inverse des numéros de têtère.

➤ Epreuve de présentation – 2^{ème} temps

Lors du 2^{ème} temps de l'épreuve de présentation du Championnat des chevaux de 4 ans, le dressage et le style à l'obstacle sont jugés.

La note d'épreuve de présentation (N.E.P.) est la moyenne sur 20 des deux notes attribuées :

- **au modèle ;**
- **sur le dressage et style à l'obstacle ;**

Déroulement du 2^{ème} temps de l'épreuve de présentation lors de la Finale Nationale :

Le 2^{ème} temps de l'épreuve de présentation est jugé sur le 1^{er} parcours qualificatif et sur l'épreuve dite « Finale ».

Le jury note à chaque fois le dressage (soumission, impulsion) sur 20 et le style à l'obstacle (galop, style, aptitude) sur 20.

La moyenne de ces notes constitue la note de dressage et de style à l'obstacle.

La non-participation sur un des parcours entraîne la note de 0 sur la phase correspondante.

1.1.1.3 Calcul des points du Championnat des chevaux de 4 ans enregistrés dans les studbooks SF, AA et CSAN

Tous les jeunes chevaux participant à l'épreuve « Finale » des chevaux enregistrés dans les studbooks SF, AA et CSAN concourent pour le Championnat des entiers et hongres d'une part, et juments d'autre part.

Les points du Championnat sont obtenus en cumulant :

- le complément à 20 de la note finale de présentation (N.E.P.) ; (Exemple : une note de 17,33 apportera $20 - 17,33 = 2,67$ points pour le Championnat.)
- les points de pénalité obtenus lors de la 1^{ère} épreuve d'aptitude au Saut d'obstacles et de l'épreuve « Finale » de la Finale Nationale.

(Exemple : $0 + 4 = 4$ points soit un total de $2,67 + 4 = 6,67$ points pour le Championnat.)

1.1.1.4 Résultats du Championnat

Le championnat des 4 ans juments d'une part et mâles et hongres d'autre part donne lieu à une répartition des jeunes chevaux en 3 catégories : ÉLITE, EXCELLENT, TRÈS BON :

- ÉLITE : du 1^{er} au 5^{ème} au classement du Championnat ;
- EXCELLENT : du 6^{ème} au 15^{ème} au classement du Championnat ;
- TRÈS BON : du 16^{ème} au 30^{ème} au classement du Championnat.

Les mentions sont attribuées aux chevaux finissant leur parcours.

1.1.1.5 Primes

Le montant des primes du Championnat SF/AA/CSAN est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacle donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

1.1.2 Finale Nationale des chevaux enregistrés dans les autres studbooks

1.1.2.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit, à la veille des épreuves :

- avoir participé à un maximum de **16** épreuves officielles, en cycles d'élevage exclusivement (Cycle Classique ou Cycle Libre), sous réserve :

- en Saut d'obstacles, d'avoir participé à un maximum de **10** épreuves du Cycle Classique 4 ans, **épreuves CIR inclus**
- **être classé dans les 50 premiers du classement TOP 100** au 11 septembre publié sur le site www.shf.eu
En cas d'ex-aquo voici les règles qui seront appliquées :
 1. Départage des ex aequo selon le taux de sans-faute réalisé sur l'année en CSO Cycle classique Qualification
Exemple : un cheval avec 8 sans faute sur 9 tours courus (88.90%) sera mieux classé qu'un cheval avec le même nombre de points mais avec 7 sans faute sur 8 (87.5%)
 2. Départage des chevaux qui seraient encore ex aequo selon le nombre de sans-faute réalisés sur l'année en CSO Cycle classique Qualification

La SHF se réserve le droit d'augmenter le nombre de chevaux qualifiés pour les Finales Nationales de CSO Cycle Classique en fonction du nombre de chevaux engagés, et ce jusqu'à la date de clôture de rattrapage.

1.1.2.2 Déroulement

- a) Epreuve « qualificative » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn.
La Finale est réservée aux chevaux sans pénalités ou classés dans les 30% premiers à l'issue de l'épreuve qualificative.
Les chevaux non qualifiés dans l'épreuve « Finale » sont qualifiés dans l'épreuve dite « Petite Finale ».
- b) Epreuve « Finale » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn.
L'ordre de passage est l'ordre inverse du classement provisoire.
- c) Epreuve « Petite Finale » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn.
L'ordre de passage est l'ordre inverse des numéros de tête.

1.1.2.3 Label SHF des chevaux de 4 ans enregistrés dans les autres studbooks

Les chevaux doubles sans faute obtiennent la mention Label SHF.

Ils sont sans pénalité et dans le temps sur l'épreuve qualificative et sur l'épreuve Finale.

1.1.2.4 Classement et primes

Les ex-æquo du classement général (cumul pénalités 1ère qualificative et Finale) sont départagés par les **points** qualificatifs en CSO sur la saison.

Le montant des primes du Label SHF est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacle donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

Finale Nationale des 5 ans

1.1.3 Finale Nationale des chevaux enregistrés dans les studbooks SF, AA et CSAN

1.1.3.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit, entre le début de l'année et la veille des épreuves :

- avoir participé à un maximum de **25** épreuves officielles, sous réserve :
 - en Saut d'obstacles, d'avoir participé à un maximum de **14** épreuves officielles en Cycle Classique Qualification, **épreuves du CIR inclus;**
- **être classé dans les 530 premiers du classement TOP 100** au 11 septembre publié sur le site www.shf.eu

En cas d'ex-aequo voici les règles qui seront appliquées :

1. Départage des ex aequo selon le taux de sans-faute réalisé sur l'année en CSO Cycle classique Qualification
Exemple : un cheval avec 8 sans faute sur 9 tours courus (88.90%) sera mieux classé qu'un cheval avec le même nombre de points mais avec 7 sans faute sur 8 (87.5%)
2. Départage des chevaux qui seraient encore ex aequo selon le nombre de sans-faute réalisés sur l'année en CSO Cycle classique Qualification

La SHF se réserve le droit d'augmenter le nombre de chevaux qualifiés pour les Finales Nationales de CSO Cycle Classique en fonction du nombre de chevaux engagés, et ce jusqu'à la date de clôture de rattrapage.

Statut dérogatoire des chevaux ayant été primés sur des épreuves Style Hunter est accordé pour la qualification aux Finales de Saut d'Obstacles :

Des points fictifs qualificatifs pour les Finales de CSO sont attribués comme suit :

- les 1ères primes de Hunter correspondent à des points fictifs attribués à un sans-faute CSO Cycle classique
- les 2èmes primes de Hunter correspondent à 50% des points fictifs attribués à un sans-faute CSO Cycle classique

Statut dérogatoire pour les chevaux inscrits à titre initial ou à titre rétroactif aux Stud-book Selle Français ou Anglo-Arabe en cours de saison et ayant participé à des épreuves du Cycle Classique ASB. Les points acquis dans ces épreuves ASB seront convertis en points fictifs SF/AA en se basant sur le montant du point distribué dans l'épreuve SF/AA correspondante du même concours.

1.1.3.2 Déroulement

➤ Epreuve d'aptitude au Saut d'obstacles

- a) 2 qualificatives disputées au barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn ;
- b) Epreuve « Finale » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn ; L'ordre de passage est l'ordre inverse du classement provisoire.
- c) Epreuve « Petite Finale » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn. L'ordre de passage est l'ordre des numéros de têtère.

Tous les jeunes chevaux engagés participent :

- aux 2 épreuves qualificatives ;
- au 1^{er} temps de l'épreuve de présentation : jugement du dressage (soumission et impulsion) et de l'obstacle (style et aptitude) sur les 2 épreuves qualificatives avec attribution d'une note sur 20 sur chaque parcours qui feront l'objet d'une moyenne globale.

Les 70 premiers chevaux du classement provisoire, à l'issue des deux épreuves de qualification et en tenant compte des points de bonification, sont qualifiés pour participer :

- au 2^{ème} temps de l'épreuve de présentation : présentation en main pour jugement du modèle, de la présentation, de la distinction et de la conservation (noté sur 20);
- à l'épreuve « Finale »

Le classement provisoire est déterminé par :

- l'addition des points de pénalités encourus sur les 2 épreuves qualificatives ;
- ~~la déduction des points de bonification obtenus lors d'un concours interrégional (art. 55.5.3.1) ;~~
- la déduction des points de bonification primant la régularité sur l'année (art. 55.5.3.2) ;
- sous la réserve que le total des points calculé ci-dessus ne soit pas supérieur à 5.

La répartition par sexe des 70 chevaux qualifiés est définie en fonction du pourcentage d'entiers et hongres d'une part, et de juments d'autre part, participant à la première épreuve qualificative.

Les chevaux sans faute à l'issue des deux épreuves qualificatives qui ne seraient pas classés dans les 70 premiers au classement provisoire sont qualifiés à la « Finale » et au 2^{ème} temps de l'épreuve de présentation.

En cas de désistement d'un des 70 premiers qualifiés à la « Finale », le cheval suivant au classement dans sa catégorie, jument ou entiers / hongres, sera qualifié. Le désistement d'un cheval non partant sur la « Finale » devra être déclaré au plus tard à l'ouverture de la reconnaissance de l'épreuve « Finale ».

Petite Finale

La Petite Finale des 5 ans est ouverte aux chevaux non qualifiés pour la Finale, et qui ont fini les deux épreuves qualificatives avec un maximum cumulé de 16 points de pénalité (hors notes de présentation et points de bonification).

Afin de conserver l'intégrité du cheval, l'engagement à la « Finale » suite à un désistement doit être déclaré avant le début de la « Petite Finale ».

1.1.3.3 Calcul des points du Championnat des chevaux de 5 ans enregistrés dans les studbooks SF, AA et CSAN

Tous les jeunes chevaux participant à la fois à l'épreuve de présentation et à l'épreuve « Finale » concourent pour le Championnat des chevaux Entiers et Hongres d'une part, et Juments d'autre part.

Les points du Championnat sont obtenus en cumulant :

(+) points de pénalité des deux épreuves qualificatives ;

(+) points de pénalité de l'épreuve « Finale » ;

(+) complément à 20 de la Note de présentation (moyenne du 1^{er} temps : phase montée et du 2^{ème} temps : phase en main);

~~(-) points de bonification obtenus dans le CIR ;~~

(-) points de bonification primant la régularité.

Exemple :

1^{ère} épreuve qualificative 0

2^{ème} épreuve qualificative (+) 4

Epreuve « Finale » 0

Epreuve de présentation :

Phase montée Qualif 1 16,5

Phase montée Qualif 2 17

Moyenne Phase montée 16,75

Phase en main 16,5

Calcul : $[(16,75 + 16,5)/2 = 16,62]$

$20 - 16,62 = 3,38$

Note d'épreuve de présentation 3,38

Sous-total (+) 7,38

~~Points de bonification CIR (-) 0,75~~

~~4 pts de pénalité sur le 1^{er} parcours (- 0,5) et sans faute sur le 2^{ème} (- 0,25)~~

Points de bonification primant la régularité (-) 2

10 parcours 5 ans Qualification sans faute sur 12 → Ratio de 83 %

Total Championnat (+) 5,38

1.1.3.4 Résultat du Championnat

Le championnat des 5 ans juments d'une part et mâles et hongres d'autre part donne lieu à un classement par répartition des jeunes chevaux en 3 catégories ÉLITE, EXCELLENT, TRÈS BON :

- ÉLITE : du 1^{er} au 5^{ème} au classement du Championnat ;
- EXCELLENT : du 6^{ème} au 15^{ème} au classement du Championnat ;
- TRÈS BON : du 16^{ème} au 30^{ème} au classement du Championnat.

Les mentions sont attribuées aux chevaux finissant leur parcours.

1.1.3.5 Primes

Le montant des primes du Championnat SF/AA/CSAN est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacle donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

1.1.4 Finale nationale des chevaux enregistrés dans les autres studbooks

1.1.4.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit, entre le début de l'année et la veille des épreuves :

- avoir participé à un maximum de **25** épreuves officielles, sous réserve :
 - ▷ dont un maximum de **14** épreuves «Qualification» **épreuves du CIR inclus ;**
- **être classé dans les 90 premiers du classement TOP 100** au 11 septembre publié sur le site www.shf.eu

En cas d'ex-aequo voici les règles qui seront appliquées :

1. Départage des ex aequo selon le taux de sans-faute réalisé sur l'année en CSO Cycle classique Qualification
Exemple : un cheval avec 8 sans faute sur 9 tours courus (88.90%) sera mieux classé qu'un cheval avec le même nombre de points mais avec 7 sans faute sur 8 (87.5%)
2. Départage des chevaux qui seraient encore ex aequo selon le nombre de sans-faute réalisés sur l'année en CSO Cycle classique Qualification

La SHF se réserve le droit d'augmenter le nombre de chevaux qualifiés pour les Finales Nationales de CSO Cycle Classique en fonction du nombre de chevaux engagés, et ce jusqu'à la date de clôture de rattrapage.

1.1.4.2 Déroulement

a) 2 qualificatives disputées au barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn ;

b) Epreuve « Finale » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn ; L'ordre de passage est l'ordre inverse du classement provisoire.

c) Epreuve « Petite Finale » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

L'ordre de passage est l'ordre des numéros de têtère.

Les chevaux classés dans les 30% premiers du classement provisoire, obtenus par addition des points de pénalités à l'issue des deux épreuves de qualification, sont qualifiés pour participer à une épreuve « Finale » des autres studbooks.

La Petite Finale des 5 ans Autres Stud-Book est ouverte aux chevaux non qualifiés pour la Finale, et qui ont fini les deux épreuves qualificatives avec un maximum cumulé de 16 points de pénalité.

1.1.4.3 Label SHF des chevaux de 5 ans enregistrés dans les autres studbooks

Les chevaux triples sans faute obtiennent la mention Label SHF.

Ils sont sans pénalité et dans le temps sur la première épreuve qualificative, sur la deuxième épreuve qualificative ainsi que sur la Finale.

1.1.4.4 Classement et primes

Les ex-æquo du classement général (cumul pénalités 1ère qualificative, 2ème qualificative et Finale) sont départagés par les **points** qualificatifs en CSO sur la saison.

Le montant des primes du Label SHF est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacle donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

Finale Nationale des 6 ans

1.1.5 Finale Nationale des chevaux enregistrés dans les studbooks SF, AA et CSAN

1.1.5.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit, entre le début de l'année et la veille des épreuves :

- avoir participé à un maximum de **28** épreuves officielles, sous réserve :
 - en Saut d'obstacles, d'avoir participé à un maximum de **16** épreuves officielles en Cycle Classique Qualification, **épreuves CIR inclus** ou en épreuves du circuit CSI 6 ans Future Elite ;

- être classé dans les **280 premiers du classement TOP 100** au 11 septembre publié sur le site www.shf.eu
En cas d'ex-aquo voici les règles qui seront appliquées :

1. Départage des ex aequo selon le taux de sans-faute réalisé sur l'année en CSO Cycle classique Qualification
Exemple : un cheval avec 8 sans faute sur 9 tours courus (88.90%) sera mieux classé qu'un cheval avec le même nombre de points mais avec 7 sans faute sur 8 (87.5%)
2. Départage des chevaux qui seraient encore ex aequo selon le nombre de sans-faute réalisés sur l'année en CSO Cycle classique Qualification

La SHF se réserve le droit d'augmenter le nombre de chevaux qualifiés pour les Finales Nationales de CSO Cycle Classique en fonction du nombre de chevaux engagés, et ce jusqu'à la date de clôture de rattrapage.

Les gains obtenus sur le circuit national des CSI 6 ans Future Elite correspondent aux gains théoriques calculés suivant le barème des épreuves d'élevage de 6 ans Qualification.

Statut dérogatoire des chevaux ayant été primés sur des épreuves Style Hunter est accordé pour la qualification aux Finales de Saut d'Obstacles :

Des **points** fictifs qualificatifs pour les Finales de CSO sont attribués comme suit :

- les 1ères primes de Hunter correspondent à **des points fictifs attribués à un sans-faute** CSO Cycle classique
- les 2èmes primes de Hunter correspondent à **50% des points fictifs attribués à un sans-faute** CSO Cycle classique

Statut dérogatoire pour les chevaux inscrits à titre initial ou à titre rétroactif aux Stud-book Selle Français ou Anglo-Arabe en cours de saison et ayant participé à des épreuves du Cycle Classique ASB. Les **points** acquis dans ces épreuves ASB seront convertis en **points fictifs SF/AA** en se basant sur le montant de la prime distribuée dans l'épreuve SF/AA correspondante du même concours.

1.1.5.2 Déroulement

➤ Epreuve d'aptitude au Saut d'obstacles

- a) 2 qualificatives : la première se déroule au barème A sans chronomètre et sans barrage, la seconde, au barème A avec chronomètre et sans barrage. L'une et l'autre sont courues à la vitesse de 350 m/mn ;
- b) Epreuve « Finale » en 2 manches : 1^{ère} manche au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn ; 2^{ème} manche au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.
L'ordre de passage est l'ordre inverse du classement provisoire.
- c) Epreuve « Petite Finale » au Barème A au chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn. L'ordre de passage est l'ordre des numéros de tête.

Tous les jeunes chevaux engagés participent aux 2 épreuves qualificatives.

Les 50 premiers chevaux du classement provisoire, à l'issue des deux épreuves de qualification et en tenant compte des points de bonification, sont qualifiés pour participer :

- à l'épreuve de présentation : présentation en main pour jugement du modèle, de la présentation, de la distinction et de la conservation (noté sur 20), affectée d'un coefficient 0,5;
- à l'épreuve « Finale ».

Le classement provisoire est déterminé par :

- l'addition des points de pénalités encourus sur les 2 épreuves qualificatives ;
- ~~la déduction des points de bonification obtenus lors d'un concours interrégional (art. 55.6.3.1) ;~~
- la déduction des points de bonification primant la régularité sur l'année (art. 55.6.3.2) ;
- en départageant les ex-aequo selon leur temps sur la 2^{ème} épreuve qualificative.

La répartition par sexe des 50 chevaux qualifiés est définie de la manière suivante : les 25 premières juments et les 25 premiers mâles et hongres.

Les gagnants de la 2^{ème} épreuve qualificative pour Juments d'une part, et pour entiers et hongres d'autre part, qui ne seraient pas classés dans les 50 premiers du classement provisoire sont qualifiés pour l'épreuve « Finale » et l'épreuve de présentation.

Les chevaux sans faute à l'issue des deux épreuves qualificatives qui ne seraient pas classés dans les 50 premiers du classement provisoire sont qualifiés pour l'épreuve « Finale » et l'épreuve de présentation.

En cas de désistement d'un des 50 premiers qualifiés, le cheval suivant au classement dans sa catégorie, jument ou entiers / hongres, sera qualifié. Le désistement d'un cheval non partant sur l'épreuve « Finale » devra être déclaré au plus tard à l'ouverture de la reconnaissance de l'épreuve « Finale ».

Déroulement de l'épreuve « Finale »

- 1^{ère} manche au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

L'ordre de passage est l'inverse du classement général provisoire, en tenant compte des points de bonification et de l'épreuve de présentation au modèle.

Les 50 qualifiés pour la « Finale » peuvent disputer la 1^{ère} manche de la « Finale ».

- 2^{ème} manche au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn. Elle pourra se dérouler sur un parcours raccourci et surélevé.

Les 30 premiers (15 premières juments et 15 premiers mâles et hongres) concurrents à l'issue des deux premières qualificatives et de la 1^{ère} manche de la « Finale », incluant les points de bonification et de présentation au modèle, sont qualifiés pour la 2^{ème} manche. En cas d'ex-aequo à la 15^{ème} place pour les juments d'une part et pour les mâles et hongres d'autre part, tous les 15^{èmes} classés sont sélectionnés. L'ordre de passage est l'inverse de celui du classement général provisoire obtenu à l'issue des deux premières qualificatives et de la 1^{ère} manche de la « Finale », incluant les points de bonification et de présentation au modèle.

Petite Finale

La Petite Finale des 6 ans est ouverte aux chevaux non qualifiés pour la Finale, et qui ont fini les deux épreuves qualificatives avec un maximum cumulé de 16 points de pénalité (hors points de bonification).

Afin de conserver l'intégrité du cheval, l'engagement à la « Finale » suite à un désistement doit être déclaré avant le début de la « Petite Finale ».

1.1.5.3 Calcul des points du Championnat des chevaux de 6 ans enregistrés dans les studbooks SF, AA et CSAN

Tous les jeunes chevaux participant à la fois à l'épreuve de présentation et à l'épreuve « Finale » concourent pour le Championnat des chevaux Entiers et Hongres d'une part, et Juments d'autre part.

Le calcul final des points du Championnat se cumule comme suit :

- (+) points de pénalité des deux épreuves qualificatives;
- (+) points de pénalité des 2 manches de la « Finale »
- (+) complément à 20 de la Note de présentation au modèle ;
- ~~(-) points de bonification obtenus dans le CIR;~~
- (-) points de bonification primant la régularité.

Exemple :

1 ^{ère} épreuve qualificative	0
2 ^{ème} épreuve qualificative	(+) 4
Finale manche 1	0
Finale manche 2	0
Epreuve de présentation :	
Phase en main	16
Note de présentation convertie	2
<i>[affectée d'un coefficient 0,5]</i>	
Sous-total	(+) 6
Points de bonification CIR	(-) 0,75
4 pts de pénalité sur le 1 ^{er} parcours (- 0,5) et sans faute sur le 2 ^{ème} (- 0,25)	
Points de bonification primant la régularité	(-) 2
10 parcours 6 ans Qualification sans faute sur 12 → Ratio de 83 %	
Total Championnat	(+) 4

1.1.5.4 Résultat du Championnat

Le championnat des 6 ans juments d'une part et mâles et hongres d'autre part donne lieu à un classement par répartition des jeunes chevaux en 3 catégories ÉLITE, EXCELLENT, TRÈS BON :

- ÉLITE : du 1^{er} au 5^{ème} au classement du Championnat ;
- EXCELLENT : du 6^{ème} au 15^{ème} au classement du Championnat ;
- TRÈS BON : du 16^{ème} au 25^{ème} au classement du Championnat.

Les mentions sont attribuées aux chevaux participant à l'épreuve « Finale ».

1.1.5.5 Primes

Le montant des primes du Championnat SF/AA/CSAN est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacle donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

1.1.6 Finale nationale des chevaux enregistrés dans les autres studbooks

1.1.6.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit, entre le début de l'année et la veille des épreuves :

- avoir participé à un maximum de **28** épreuves officielles, sous réserve :
 - en Saut d'obstacles, d'avoir participé à un maximum de **16** épreuves officielles en Cycle Classique, **épreuves CIR inclus ou en épreuves du circuit CSI 6 ans Future Elite**;
- **être classé dans les 40 premiers du classement TOP 100** au 11 septembre publié sur le site www.shf.eu
En cas d'ex-aequo voici les règles qui seront appliquées :

1. Départage des ex aequo selon le taux de sans-faute réalisé sur l'année en CSO Cycle classique Qualification
Exemple : un cheval avec 8 sans faute sur 9 tours courus (88.90%) sera mieux classé qu'un cheval avec le même nombre de points mais avec 7 sans faute sur 8 (87.5%)
2. Départage des chevaux qui seraient encore ex aequo selon le nombre de sans-faute réalisés sur l'année en CSO Cycle classique Qualification

La SHF se réserve le droit d'augmenter le nombre de chevaux qualifiés pour les Finales Nationales de CSO Cycle Classique en fonction du nombre de chevaux engagés, et ce jusqu'à la date de clôture de rattrapage.

~~Les gains obtenus sur le circuit national des CSI 6 ans Future Elite correspondent aux gains théoriques calculés suivant le barème des épreuves d'élevage de 6 ans Qualification.~~

1.1.6.2 Déroulement

- a) 2 qualificatives : la première se déroule au barème A sans chronomètre et sans barrage, la seconde, au barème A avec chronomètre et sans barrage. L'une et l'autre sont courues à la vitesse de 350 m/mn ;
- b) Epreuve « Finale » en 2 manches : 1^{ère} manche au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn ; 2^{ème} manche au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.
L'ordre de passage est l'ordre inverse du classement provisoire.
- c) Epreuve « Petite Finale » au Barème A avec chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.
L'ordre de passage est l'ordre des numéros de têtère.

Tous les jeunes chevaux engagés participent à 2 épreuves qualificatives.

Les chevaux classés dans les 30% premiers du classement provisoire, obtenu par addition des points de pénalités à l'issue des deux épreuves de qualification, sont qualifiés pour participer à l'épreuve « Finale » des autres studbooks.

Le gagnant de la 2^{ème} épreuve qualificative qui ne serait pas classé dans les 30% premiers du classement provisoire est qualifié pour la « Finale » des autres studbooks.

Déroulement de l'épreuve « Finale »

- 1^{ère} manche au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

L'ordre de passage est l'inverse du classement général provisoire.

Les qualifiés pour la « Finale » peuvent disputer la 1^{ère} manche de la « Finale ».

- 2^{ème} manche au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn. Elle pourra se dérouler sur un parcours raccourci et surélevé.

Les chevaux classés dans les 50% premiers du classement provisoire, obtenu par addition des points de pénalités à l'issue des deux épreuves de qualification et de la première manche de l'épreuve « Finale », sont qualifiés pour participer à la deuxième manche de l'épreuve « Finale » des autres studbooks.

Les chevaux triple sans-faute qui ne seraient pas classés dans les 50% premiers du classement provisoire sont qualifiés pour participer à la deuxième manche de l'épreuve « Finale » des autres studbooks.

La Petite Finale des 6 ans Autres Stud-Book est ouverte aux chevaux non qualifiés pour la Finale, et qui ont fini les deux épreuves qualificatives avec un maximum cumulé de 16 points de pénalité.

1.1.6.3 Label SHF des chevaux de 6 ans enregistrés dans les autres studbooks

Les chevaux triples sans faute dans le temps à l'issue des 2 premières qualificatives et de la 1ère manche de la Finale obtiennent la mention Label SHF.

1.1.6.4 Classement et primes

Les ex-æquo du classement général (cumul pénalités 1ère qualificative, 2ème qualificative et Finale) sont départagés par les **points** qualificatifs en CSO sur la saison.

Le montant des **points** du Label SHF est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacle donne lieu à un classement séparé. Le montant des **points** est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu